

Direction de la Vie Universitaire
Dossier suivi par : Mathis NAPIERALA
Tél. 04 73 40 63 49
mathis.napierala@uca.fr

Le vice-président étudiant de
l'Université Clermont Auvergne

À destination des
Associations étudiantes de l'UCA

Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2023

Objet : Mise en place des mesures de sécurité conformes au plan Vigipirate "Urgence Attentat".

Madame, Monsieur les représentants des associations étudiantes,

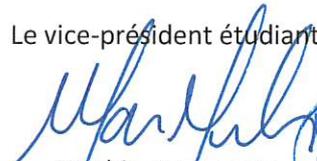
C'est avec une profonde tristesse que je vous écris aujourd'hui, suite à l'attaque à caractère terroriste au lycée Gambetta-Carnot d'Arras le 13 octobre 2023. Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles et proches dans ces moments difficiles. La Première ministre le 13 octobre 2023 a décidé de rehausser la posture du plan Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire national. Cette mesure vous impacte lors de vos activités intra et hors-UCA.

Face à cette situation, je suis au regret de vous annoncer que **toutes les activités et évènements organisés** -supérieurs à 50 participants- **doivent OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'une déclaration préalable**. Cette déclaration doit se faire en remplissant la *Fiche de description d'évènement festif organisé par une association étudiante* (annexe 2 de la « Charte de labellisation des associations étudiantes »). Cette fiche doit être adressée au directeur général des services (DGS@uca.fr), au vice-président étudiant (mathis.napierala@uca.fr) et au Service de Prévention des Risques (SPR@uca.fr).

Je comprends l'importance de ces évènements pour la vie étudiante et les liens qu'ils permettent de tisser. Soyez assurés que cette mesure est temporaire et que nous sommes impatients de pouvoir reprendre, normalement, les activités dès que la situation le permettra.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou préoccupations que vous pourriez avoir à ce sujet. En attendant, je vous remercie de votre compréhension et votre coopération.

Le vice-président étudiant,


Mathis NAPIERALA 